



Aide à la modernisation



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Les éléments portés sur ce dossier resteront confidentiels -

Entreprise : – Nom du chef d'entreprise :

Adresse :

Tel. / Fax :

Mel :

DOSSIER N°

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Instruction en comité de pilotage le : / ... /....

ORC MONTAGNE ARDECHOISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOURCES DE LA LOIRE 07510 ST CIRGUES EN MONTAGNE

TEL: 04 75 37 59 78 Port 06 19 93 08 01 orc.montagne@yahoo.fr

☐ LE CHEF D'ENTREPRISE

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse du domicile :

Formation :

.....

Expériences professionnelles :

.....

.....

☐ L'ENTREPRISE :

Nom ou raison sociale :

Adresse complète :

Forme juridique :

N° SIRET : Code APE :

N° inscription RCS ou Répertoire Métiers :

Activité : Début d'activité : / /

Nombre de salariés (hors chef d'entreprise) :

Nombre de contrats en alternance :

Nombre d'apprentis :

autre, préciser :

Surface du local de vente: m²

Etes-vous : Propriétaire ou Locataire des murs

Appartenez-vous à l'association de commerçants : oui x non

Avez-vous reçu des aides publiques depuis 3 ans ? oui x non

Si oui, lesquelles et quel était leur montant ?

Coordonnées de votre cabinet comptable :

.....

□ **Contexte** (situation géographique, historique, concurrence, ...)

□ **Objectif du projet, intérêt économique**

□ **LE PROJET**

Intitulé :

Plan de financement (en €) :

BESOINS (HT)		RESSOURCES		
		Autofinancement		
		Prêt bancaire		
		Subvention ORC		
		dont FISAC 10% :		
		dont Département 10% :		
TOTAL HT	- €	TOTAL		- €

Le demandeur certifie exacts les renseignements inscrits dans ce dossier et s'engage à fournir à la Communauté de Communes « Sources de la Loire » toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre sa réalisation.

Le demandeur certifie :

- être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

En outre, le demandeur :

- s'engage à réaliser l'investissement avant le / / (soit 18 mois maximum à compter de la date de notification de l'aide)
- s'engage à respecter les termes du règlement intérieur de l'opération FISAC remis à l'occasion de la présente demande de subvention
- s'engage en cas de revente du bien subventionné ORC, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification par Communauté de Communes SDL , à reverser en totalité la subvention à la Communauté de Communes SDL qui se chargera de la restituer aux structures financières appropriées.

Fait à le / /

Nom du signataire :

Cachet du demandeur

Signature :

Validation en Comité de Pilotage le / /

Avis : favorable défavorable

Remarques :